

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et s'appliquant aux exercices financiers 2011, 2012 et 2013, a été déposé à mon bureau le 24 août 2010.

Ce rôle est disponible pour consultation au bureau municipal, au 1027 rue Principale, Notre-Dame-de-Pontmain, entre 13h et 16 h 00 lundi, mardi, jeudi et vendredi et mercredi toute la journée.

Toute demande de révision à l'égard de ce rôle doit obligatoirement être déposée, avant le 1^{er} mai 2011, au bureau de la M.R.C. d'Antoine-Labelle :

M.R.C. d'Antoine-Labelle
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

Sous peine d'être considérée comme n'avoir jamais été reçue, la demande de révision doit être faite au moyen de la formule prescrite dûment remplie (copies au bureau municipal) et accompagnée de la somme requise.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Pontmain, ce *trentième* jour d'août deux mille dix.


Line Ayotte

secrétaire trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Line Ayotte, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant une copie aux trois endroits désignés par le conseil, entre 16 h et 17 h, le 30 août 2010 et en le publiant dans *Le Villageois* de septembre et le journal *Le Courant*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *trentième* jour d'août deux mille dix.


Line Ayotte

secrétaire trésorière adjointe